

M. *Knight*—Lundi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier les moyens d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au pays en octroyant une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

M. *Herridge*—Lundi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de convoquer une conférence fédérale-provinciale au sujet de la conservation en vue d'instituer pour le Canada une politique nationale en matière de conservation du sol, des forêts et des eaux et d'utilisation des terres.

M. *Cleaver*—Lundi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Règlement devrait être modifié en ce qui a trait aux débats ainsi qu'à la procédure au sein des comités permanents et spéciaux, afin d'adapter davantage aux besoins actuels les règles concernant les débats. Ces modifications devraient prévoir, entre autres choses, ce qui suit:

a) L'adoption, par la Chambre, d'ordres relatifs à la répartition du temps, à l'égard de toute mesure dont elle est saisie. Les motions relatives à la répartition du temps, y compris tous les amendements qui s'y rattachent, devraient être mises aux voix par M. l'Orateur après soixante minutes de débat.

b) La fixation, par le Règlement, d'une limite de temps à l'égard du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et du débat sur l'exposé budgétaire. A l'expiration de cette période la motion, ainsi que tous les amendements qui s'y rattachent, serait mise aux voix par M. l'Orateur.

c) Le débat sur toute motion relative à la procédure et aux amendements qui s'y rattachent est limité à une demi-heure.

d) A l'expiration du septième jour consacré à l'étude des crédits d'un ministère, le président du comité des subsides et du comité des voies et moyens devra mettre aux voix, immédiatement et sans autre débat, toute question qui pourrait être nécessaire pour statuer sur l'ensemble des crédits du ministère à l'étude.

e) Au moins quatre députés doivent se lever de leur siège pour signifier leur opposition à une demande de consentement unanime en vue de suspendre un article du Règlement; sinon, le consentement unanime de la Chambre est censé accordé, lorsqu'on en fait la demande.

M. *Massé*—Lundi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier bientôt l'à-propos de faire une étude approfondie des causes de l'érosion sans cesse croissante du littoral du fleuve Saint-Laurent et des moyens naturels et artificiels qui pourraient être adoptés en vue de remédier aux dégâts déjà subis et d'éviter de telles conséquences désastreuses à l'avenir.

M. *Stewart* (Winnipeg-Nord)—Lundi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que, si le Parlement du Canada est invité à nommer des délégués pour rencontrer les représentants des assemblées législatives des pays parrains de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, dans l'intention de discuter d'une coopération mutuelle plus étroite dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement devrait songer à accueillir favorablement une telle invitation.

M. *Argue*—Lundi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter une mesure législative en vue de porter les sommes versées en vertu de la Loi des allocations familiales au niveau indispensable pour compenser la hausse survenue dans le coût de la vie depuis que ladite loi a été décrétée pour la première fois.